

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020.00039

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE LA TERRASSE-SUR-DORLAY - RENOVATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 86 Nombre de pouvoirs : 10 Nombre de voix : 96

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER. M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude Marc CHASSAUBENE. M. Marc CHAVANNE. Mme Viviane COGNASSE. CORRIERAS, M. Charles CORNUT, Μ. Paul Jean-Noël DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, GUYOT. M. JACQUEMET, Mme Christiane Rémv Daniel JULIEN, JUBAN. Laurence M. Christian Mme Delphine JUSSELME. M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU. Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE. M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Daniel TOPCUES M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mrne Anne Francoise YIMLLON M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Le 04 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20200127-020200002910

DATE D'APPICHAGE: 04 Novembr 2020

Pouvoirs:

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Siham LABICH, Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS, M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Charles DALLARA, M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Eric BARGAIN, Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE LA TERRASSE-SUR-DORLAY - RENOVATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux existants, menés dans le cadre d'une réflexion globale portée sur l'ensemble du bâtiment, sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de La Terrasse-sur-Dorlay sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour la rénovation de la Maison des Associations.

II. Le projet porté par la commune de La Terrasse-sur-Dorlay

La commune de La Terrasse-sur-Dorlay envisage des travaux de rénovation de la Maison des Associations.

A ce jour, les éléments fournis ne sont pas encore suffisamment précis pour une instruction totale du dossier mais la commune confirme sa volonté de répondre aux critères du fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Aussi, il est proposé de laisser jusqu'au 31 décembre 2020 à la commune de La Terrasse-sur-Dorlay pour compléter son dossier.

Après instruction et sous réserve de la conformité du dossier vis-à-vis des critères énoncés ci-dessus, une nouvelle délibération sera présentée en Conseil Métropolitain pour acter du montant de fonds de concours attribué. Celui-ci ne pourra pas dépasser le montant du solde de l'enveloppe allouée à la commune dans le cadre du dispositif, soit 17 485,69 €. En effet, un premier fonds de concours avait été attribué à la commune pour la rénovation et le réaménagement de la Mairie, pour un montant versé de 35 496.57 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- acte le principe de soutien à la commune de La Terrasse-sur-Dorlay dans le cadre du fonds de concours Transition énergétique et écologique pour son projet de rénovation de la Maison des Associations,
- autorise un délai supplémentaire à la commune de La Terrasse-sur-Dorlay pour compléter son dossier de demande d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique pour son projet de rénovation de la Maison des Associations. Ce délai ne pourra excéder le 31 décembre 2020 et une nouvelle délibération sera proposée en Conseil Métropolitain pour acter le montant attribué.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU